

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :  
CITOYENS UE, EEE, SUISSES ET MEMBRES DE LEUR FAMILLE**

*La demande de titre de séjour doit être présentée dans les 3 mois suivant l'entrée en France*

07/03/2023

<p align="center">Vous devrez présenter les <u>originaux</u> et fournir les <u>photocopies</u> des documents mentionnés</p> <p align="center"><b>TOUT DOSSIER INCOMPLET POURRA ÊTRE REFUSE</b></p>	<p align="center"><b>Cadre réservé à l'administration</b></p>
<p>Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie). <i>À défaut de passeport, ma carte nationale d'identité ou ma carte consulaire accompagnée d'une attestation de demande de passeport avec photo</i></p>	<input type="checkbox"/>
<p>Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier) ou taxe d'habitation</li> <li>- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois</li> <li>- si vous êtes hébergé par un particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une attestation de l'hébergeant datée et signée</li> <li>▪ photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant</li> <li>▪ acte de propriété, taxe d'habitation, bail de location ou facture d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p>3 photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes non coupées, non scannées, conforme au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Formulaire de « demande de titre de séjour »</p>	<input type="checkbox"/>
<p>En cas de renouvellement, copie de votre titre de séjour</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>1.1 EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ SALARIÉE</b></p>	
<p><input type="checkbox"/> Justificatif d'activité : formulaire de déclaration d'engagement ou d'emploi (CERFA n° 65-0056) ou attestation d'emploi établie par l'employeur, précisant le nombre d'heures travaillées.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><input type="checkbox"/> <u>Cas particulier</u> : en cas de cessation de l'activité salariée, justificatif de maintien de droit (art. R. 121-6 du CESEDA) : soit un certificat d'incapacité de travail ; soit une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement, accompagnées d'une attestation d'inscription à Pôle emploi, et précisant dans tous les cas la durée d'occupation de l'emploi ; soit une attestation de suivi de stage.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>1.2 EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE</b></p>	
<p><input type="checkbox"/> Justificatif d'activité :</p> <p>Tout document relatif à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci : immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers), affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, procès-verbal de nomination, bail professionnel, factures d'achat de matériels, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre des recettes et des achats, etc.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><input type="checkbox"/> <u>Cas particulier</u> : En cas de cessation de l'activité : justificatif de maintien de droit (disposition non applicable à un citoyen d'un État UE soumis à régime transitoire dans le cadre d'une première demande de titre) (article R. 121-6 du CESEDA) : soit un certificat d'incapacité de travail, soit une attestation de suivi de stage accompagnée d'une attestation de cessation d'activité précisant les conditions de cette cessation.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>1.3 NON ACTIF</b></p>	
<p><input type="checkbox"/> Justificatif d'assurance maladie : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité. (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine est acceptée).</p>	<input type="checkbox"/>
<p><input type="checkbox"/> Justificatif de ressources : tout document permettant de justifier de la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera : relevés de compte bancaire, bulletins de pension... (NB : montant exigé : équivalent au RSA ou ASPA, calculé en fonction de la composition de la famille).</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>1.4 ÉTUDIANT</b></p>	

- Justificatif de suivi d'études : attestation d'inscription dans un établissement agréé ou carte d'étudiant.
- Justificatif d'assurance maladie : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité (pour la 1ère année de séjour, la carte ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine peut être acceptée).
- Justificatif de ressources : déclaration ou tout autre moyen équivalent laissé au choix, garantissant qu'il dispose pour lui et, le cas échéant, pour sa famille de ressources suffisantes (pas de montant de ressources à indiquer).

  
  


### 1.5 CONJOINT D'UN CITOYEN DE L'UE, ASCENDANT OU DESCENDANT DIRECT D'UN CITOYEN DE L'UE OU DE SON CONJOINT

- Justificatif du lien familial : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, ou extrait d'acte de naissance du descendant le prenant en charge (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Attestation de communauté de vie à signer en présence de l'administration et du conjoint européen.
- Justificatif du droit de séjour de l'accueillant : selon la catégorie dont relève l'accueillant.
- Cas particulier : Justificatif de maintien de droit (en cas de modification de la situation familiale selon la situation :
  - acte de décès, jugement de divorce ou décision d'annulation du mariage ; justificatif relatif au départ de France de l'accueillant, attestation de scolarité des enfants ;
  - droit de séjour personnel : le membre de famille doit être dans une des situations des points 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4.
  - pour les ressortissants de pays tiers (RENOUVELLEMENT uniquement) : pièces supplémentaires à produire: décision de justice ou document relatif à l'accord des parents portant sur la garde des enfants ou le droit de visite, main-courante ou décision de justice (cas de violences), justificatifs de résidence (quittances loyer, électricité, charges...).

  
  
  


### 1.6 AUTRES MEMBRES DE FAMILLE OU PARTENAIRE D'UN CITOYEN DE L'UE

- Justificatif du lien familial : documents d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.
- Justificatif du droit de séjour de l'accueillant : selon la catégorie dont relève l'accueillant.
- Pour les membres de famille à charge ou faisant partie du ménage ou gravement malades :
  - tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'accueillant dans le pays d'origine ou de provenance : documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale ou autres) ou de personnes privées (attestations, courriers ou autres) établissant l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage ;
  - certificats médicaux établissant la gravité de l'état de santé du membre de famille.
- Pour les partenaires et concubins : justificatifs établissant la vie commune (partenariat : au moins 1 an ; concubinage : au moins 5 ans) : tous documents adressés en commun au couple : relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun...

  
  
  


### 1.7 SÉJOUR PERMANENT (art. L. 234-1 du CESEDA)

#### PREMIÈRE DEMANDE

- Justificatif de la continuité de résidence pendant 5 ans** : un document par semestre prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures... (motifs d'absence prolongée du territoire français prévus à l'article R. 122-3 : attestations d'emploi, attestation de suivi de formations, certificat militaire, certificats médicaux...).
- Justificatif du droit de séjour durant les 5 années précédentes** : selon la catégorie dont relève le demandeur (cf. encarts 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4).

**Cas particulier 1 : étudiants** : réalité des ressources pendant 5 ans : attestation de solde bancaire, relevé de compte, etc.

**Cas particulier 2 : dérogations à la condition de 5 années de séjour préalable (art. R. 122 4)** : retraite ou retraite anticipée (attestation d'emploi \* ou d'activité professionnelle emploi pour les 12 derniers mois ; et justificatifs du droit de séjour depuis plus de 3 ans (cf. encart 1.1)) ; incapacité permanente de travail (justificatifs de l'incapacité et du droit de séjour depuis plus de 2 ans (cf. encart 1.1) ou justificatifs d'une incapacité résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle ouvrant droit à une rente d'un organisme de sécurité sociale) ; transfrontaliers (sur 3 ans : justificatifs d'activité professionnelle\* dans un autre État de l'UE et du maintien de la résidence habituelle en France (retour au moins une fois par semaine))

\* y compris les périodes de chômage involontaire dûment constatées, les périodes d'arrêt d'activité involontaires et l'absence de travail ou l'arrêt pour maladie ou accident.

## RENOUVELLEMENT

Attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent (sauf cas d'absence prolongée prévus à l'art. R. 122-3). Le cas échéant, tout document prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures, attestation d'emploi, certificats de pension...

## 1.8 SÉJOUR PERMANENT DU MEMBRE DE FAMILLE (art. L. 234-1 du CESEDA)

### PREMIÈRE DEMANDE

**Justificatifs de la continuité de résidence du membre de famille pendant 5 ans** : quittances de loyers ou de charges, factures, documents bancaires, documents fiscaux, etc. (un document par semestre).

**Cas particulier 1 : acquisition du droit de séjour permanent avant les 5 ans** (cf. art. R. 234-6) :  
▪ en cas de décès de l'accueillant travailleur : acte de décès, attestation relative à l'emploi exercé, certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle ; preuve du droit de séjour comme travailleur de l'accueillant (cf. encarts 1.1 et 1.2).  
▪ en cas d'acquisition par l'accueillant travailleur du droit de séjour permanent (cf. encart 1.7).

**Cas particulier 2 : motifs d'absence prolongée de France prévus à l'article R. 234-3** :  
▪ attestations d'emploi, attestation de suivi de formations, certificat militaire, certificats médicaux...

Justificatif du droit de séjour de l'accueillant durant les 5 années précédentes.

**Cas particulier 3 : en cas de maintien de droit du membre de famille**  
▪ documents indiqués pour le cas particulier 1 de l'encart 1.5 ;  
▪ preuve du droit de séjour du membre de famille durant la période de séjour au titre du maintien de droit : mêmes justificatifs que ceux requis selon la catégorie (travailleur, non actif, étudiant).

**Justificatif du lien familial** : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, ou extrait d'acte de naissance du descendant prenant l'étranger en charge selon le cas (documents correspondant à la situation au moment de la demande).

### RENOUVELLEMENT

Attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent (sauf cas d'absence prolongée prévus à l'art. R. 234-3).

Le cas échéant, tout document prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures, attestation d'emploi, certificats de pension...

: ATTESTATION DE COMMUNAUTÉ DE VIE

Je soussigné.e M. ou Mme \_\_\_\_\_

Né.e \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Et son conjoint/sa conjointe \_\_\_\_\_

Né.e \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Domiciliés.es : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

attestent sur l'honneur, en présence du représentant du préfet de Maine-et-Loire,  
que la communauté de vie est toujours effective.

Signature du/de la déclarant.e

Signature du/de la conjoint.e

Cadre réservé à l'administration :

N° AGDREF : .....

: dossier complet

: dossier incomplet (Au besoin, date du courrier demandant les pièces complémentaires : ...../...../..... )

Date : ...../...../.....

Signature (obligatoire):



## DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

- PREMIÈRE DEMANDE                       RENOUVELLEMENT  
 CHANGEMENT DE STATUT

N° personnel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Homme                       Femme

Nationalité : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Vous sollicitez la délivrance d'un titre de séjour.

Pour ce faire, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture :

[www.rdv.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.rdv.maine-et-loire.gouv.fr)

et venir le jour du rendez-vous, muni.e de ce formulaire complété et signé  
ainsi que de la « liste des pièces à télécharger »

**ATTENTION** : il ne sera pas donné de suite aux dossiers incomplets

## MOTIF DE LA DEMANDE

Partie réservée à l'administration :

Fondement juridique : article \_\_\_\_\_ du CESEDA

(code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

**Un seul motif par demande de titre de séjour est accepté.**

La somme de 50 euros seront exigés pour chaque demande de titre de séjour déposée par tout usager en situation irrégulière à régler par timbre électronique

**ATTENTION** : il ne sera pas donné de suite aux dossiers incomplets

## OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

## ENTRÉE EN FRANCE

Date d'entrée en France

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Avec un visa

OUI

NON

Date de fin de validité du visa (copie à joindre au dossier) \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## SITUATION FAMILIALE

Célibataire  Marié.e  Pacsé.e  Divorcé.e/séparé.e  Veuf.ve  Concubin.e

***Si vous êtes marié.e, pacsé.e ou en concubinage***

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né.e le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Date du mariage, pacs ou concubinage \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Réside à l'étranger : OUI  NON

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nature du titre de séjour si réside en France : \_\_\_\_\_

Le mariage a-t-il eu lieu en France ? : OUI  NON

Arrivé.e par regroupement familial ? : OUI  NON

### Vos enfants : tous vos enfants, même majeurs

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE NATIONALITÉ	PAYS DE RÉSIDENCE

### Vos autres liens familiaux

	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	PAYS DE RÉSIDENCE
<b>Père</b>				
<b>Mère</b>				
<b>Frères ou sœurs</b>				

## SITUATION PROFESSIONNELLE

**Disposez-vous actuellement :**

- d'une promesse d'embauche : OUI  NON

- d'un contrat de travail : OUI  NON

Avez-vous déjà travaillé en France ? OUI  NON

Si oui, précisez :

DATES D'EMPLOI	NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOYEUR

Avez-vous été scolarisé.e en France ? OUI  NON

Si oui, précisez :

ANNÉES SCOLAIRES	ÉTUDES SUIVIES	ÉTABLISSEMENTS

Avez-vous obtenu des diplômes/certificats en France ? OUI  NON

Si oui, précisez :

---

---

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature